



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SECOURS

Question écrite n° 52438

Texte de la question

M. Pascal Deguilhem attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'ouverture de la base de la sécurité civile de la Guyane avec la mise en place d'un hélicoptère EC145 le 15 avril 2014. Il est prévu de repeindre cet appareil aux couleurs bleu, blanc, rouge. Outre le fait que le changement de couleur d'un appareil de la sécurité civile peut apporter certaines confusions, les coûts des travaux de peinture s'élèvent à environ 40 000 euros par appareil et ces travaux devront être réalisés à chaque relève d'appareil. Il lui demande si cette mesure de mise en peinture paraît indispensable dans le contexte budgétaire actuel.

Texte de la réponse

Sur décision du Président de la République, un EC 145 de la flotte de la sécurité civile a été mis en place en Guyane au printemps 2014. Cet appareil a été mis à la disposition de l'ensemble des acteurs du secours, conformément à la doctrine d'emploi des moyens aériens de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. Son emploi est parfaitement encadré par l'ordre zonal d'opérations héliportées, arrêté par le préfet de la Guyane. Il effectue par ailleurs des missions de transport et d'appui logistique au profit de l'opération Harpie. Toutefois, compte tenu de son coût et de problématiques techniques liées à la gestion de la flotte d'hélicoptères de la sécurité civile, la livrée tricolore ne sera pas maintenue lors de la relève d'appareil qui aura lieu à l'autonome 2015.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Deguilhem](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52438

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2535

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 224